

**MARTIGUES NATATION - SAISON 2018/2019**  
**FICHE D'INSCRIPTION NATATION**

**INFORMATIONS IMPORTANTES**

**(À lire attentivement avant de remplir le dossier d'inscription)**

Lors de l'inscription, il est impératif de fournir :

- Un certificat médical, valide, daté de moins d'un an de :
  - « Non-contre-indication à la pratique de la natation » pour les PERF1, PERF2 et Groupe 3.
  - « Non-contre-indication à la pratique de la natation en compétition » pour les Groupe 1 "Elite", Groupe 2, Pré-compétition et PERF3.
- Ou une attestation de réponse négative à toutes les questions du questionnaire de santé « QS – SPORT » présent sur le site du club.

Le dossier ne sera pas accepté sans ces documents !

**ATTENTION :** L'absence de la formulation « natation en compétition » entraînera automatiquement l'impossibilité de participation aux compétitions et ce quel que soit le groupe et jusqu'à fourniture d'un document valide.

**NOTES IMPORTANTES :**

- Bien que la mention « en compétition » ne soit pas obligatoire pour les PERF1 et PERF2 ainsi que pour le Groupe 3, elle est fortement recommandée si vous désirez que votre certificat médical puisse être valable 3 ans en cas de renouvellement de licence (et de changement de groupe du nageur au sein de Martigues Natation).
  - Pour le groupe Maîtres (nageurs de 25 ans et plus), seuls ceux qui désirent participer aux compétitions doivent fournir un certificat médical précisant « natation en compétition ». Pour les autres le seul terme « natation » est suffisant.
  - Pour qu'un certificat médical soit valable pendant 3 ans vous devez impérativement fournir une attestation de réponse négative à toutes les questions du questionnaire de santé « QS – SPORT ».
- Après l'avoir bien lue, remplir entièrement la fiche d'inscription à l'aide de votre ordinateur ;
  - Cocher le type de licence :
    - ✚ **Nouvelle** – pour toute personne jamais inscrite dans un club de natation affilié à la Fédération Française de Natation ;
    - ✚ **Renouvellement** – pour toute personne qui s'inscrit à nouveau à Martigues Natation, même après plusieurs années d'absence sans jamais s'être inscrite dans un autre club de la Fédération Française de Natation ;
    - ✚ **Transfert** – pour toute personne inscrite lors des saisons passées dans un autre club que Martigues Natation (même si c'était il y a plus de 15 ans). Dans ce cas, précisez impérativement le nom du club (et votre numéro de licence si vous le connaissez).
  - Ne pas oublier de mettre une adresse mail valide **et lisible** (obligatoire) ;
  - Lire attentivement la partie concernant la diffusion d'informations sur le site web et la presse ;
  - Ne pas oublier de dater et signer ;
  - Pour les licenciés mineurs et les majeurs protégés, remplir et signer l'autorisation parentale et cocher une des cases relatives aux contrôles anti-dopage (***l'acceptation des contrôles antidopage est obligatoire pour les nageurs du « Groupe 1 "Elite" » – Le refus entraîne la non-participation aux compétitions.***)
  - **Pour les licenciés mineurs et les majeurs protégés, le dossier d'inscription doit être remis obligatoirement au secrétaire sportif du club, aux heures d'ouverture public du bureau par le père, la mère ou le tuteur légal (à l'exclusion de toute autre personne). Un dossier non remis en main propre au secrétaire du club est considéré comme nul.**

Lisez attentivement le document concernant l'assurance fédérale. Vous y trouverez les indications utiles si vous souhaitez un complément d'assurance.

**LES INSCRIPTIONS SE FONT AU BUREAU DU CLUB À LA PISCINE MUNICIPALE DE MARTIGUES :**

- À PARTIR DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018 POUR LES RENOUELEMENTS DE LICENCES (SAUF MAÎTRES) ;
- À PARTIR DU MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018 POUR LES NOUVELLES LICENCES ET LES TRANSFERTS (TEST DE NAGE OBLIGATOIRE POUR LES NOUVELLES LICENCES). LES TESTS DE NAGE SE DÉROULERONT LES MERCREDIS 19 & 26 SEPTEMBRE 2018 À PARTIR DE 16H30. APRÈS CES DATES, ILS AURONT LIEU CHAQUE SOIR EN DEBUT D'ENTRAÎNEMENT (18H30 LES LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI ; 16H30 LE MERCREDI) ;
- À PARTIR DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018 POUR TOUTE LA SECTION ADULTES (MAÎTRES).

**AUX HORAIRES SUIVANTS (JUSQU'AU 28 SEPTEMBRE 2018) :**

- Lundi, Mardi Jeudi et Vendredi de 17h30 à 19h30 ;
- Mercredi de 16h30 à 19h00.

ENSUITE, À PARTIR DU LUNDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018, LES INSCRIPTIONS SE FONT AUX HEURES D'OUVERTURE PUBLIC DU BUREAU (lundi et jeudi de 17h30 à 19h00 et mercredi de 16h30 à 18h30 / bureau fermé les mardi et vendredi).

**POUR LES NOUVEAUX, LE TEST DE NAGE EST OBLIGATOIRE (CE TEST EST ADAPTÉ À L'ÂGE). CE SONT LES ENTRAÎNEURS QUI DÉCIDENT D'ACCEPTER OU NON UN NAGEUR ET QUI LUI INDIQUENT SON GROUPE ET LES HORAIRES D'ENTRAÎNEMENTS.**

**TARIFS :**

- 235 € POUR LA PREMIÈRE INSCRIPTION AU CLUB (NOUVELLES ET TRANSFERTS) ;
- 195 € POUR TOUTE PERSONNE AYANT ÉTÉ INSCRITE AU MOINS UNE SAISON AU CLUB (RENOUELEMENTS).

PAYEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE « MARTIGUES NATATION » OU EN ESPÈCES **(Ne pas agraffer le chèque au dossier, ne rien écrire au dos du chèque).**

**PIECES A FOURNIR :**

- ORIGINAL DU CERTIFICAT MEDICAL OU ATTESTATION DE RÉPONSE NÉGATIVE À TOUTES LES QUESTIONS DU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS – SPORT » ;
- DOSSIER D'INSCRIPTION REMPLI ;
- PAYEMENT.

**DOCUMENTS À SIGNER OBLIGATOIREMENT AU BUREAU DU CLUB EN REMETTANT LE DOSSIER D'INSCRIPTION (par le licencié ou son représentant légal pour un mineur ou un majeur protégé) :**

- **DEMANDE DE LICENCE FFN. (En l'absence de ce document l'inscription sera refusée) ;**
- **AUTORISATION PARENTALE (Contrôles Antidopage).**